

## Cocorico : la justice autorise le coq Maurice à continuer de chanter sur l'île d'Oléron

Article rédigé par *France Info*, le 06 septembre 2019

Source [France Info] Depuis des mois, un conflit oppose un couple, résident secondaire à Saint-Pierre-d'Oléron, à la propriétaire du gallinacé, leur voisine. Ils se plaignaient des nuisances sonores causées par le chant de Maurice.

La justice autorise le [coq Maurice](#) à continuer de chanter, a jugé le tribunal correctionnel de Rochefort (Charente-Maritime) jeudi 5 septembre, rejetant la plainte des voisins qui l'accusaient de les réveiller dès l'aube, a annoncé Julien Papineau, avocat de la propriétaire du volatile Corinne Fesseau. Son cocorico bruyant, aux aurores, agaçait certains habitants de l'île d'Oléron qui le poursuivaient en justice.

Symbole des difficultés de cohabitation dans les campagnes entre les gens du cru et les néo-ruraux de tout poil – retraités, vacanciers ou urbains fuyant les villes – ce conflit a débuté par une [plainte banale](#) pour trouble anormal du voisinage. Elle a été déposée par un couple d'agriculteurs retraités domicilié en Haute-Vienne, incommodés par le chant trop matinal de Maurice près de leur résidence de vacances.

Les plaignants demandaient que la justice donne 15 jours à la propriétaire de Maurice, Corinne Fesseau, issue d'une vieille famille oléronnaise, pour éloigner l'animal ou le faire taire.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)